

L’ infirmerie :

Une permanence est assurée par l’infirmière du lundi au vendredi inclus, avec l’horaire suivant :

* Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 07h55-15h20
* Mercredi: 07h55-13h05

L’infirmière est destinée à donner les premiers soins lors d’accidents ou de malaises survenus ***durant les heures scolaires***.

A l’infirmerie de l’école, nous disposons uniquement du matériel pour les premiers soins (pansement, désinfectant, sérum physiologique,…), du matériel pour effectuer une visite médicale sommaire ainsi que de médicaments tels que des analgésiques, anti-pyrétiques et anti-inflammatoires (à administrer seulement avec l’accord des parents).

***Si un traitement doit être administré à votre enfant***, veuillez noter qu’il nous faut une prescription médicale (avec la posologie complète), le traitement ainsi que l’accord écrit des parents, et tout cela doit être daté et signé.

L'infirmière de l'école ne peut se substituer aux parents pour l'administration des soins courants. Par conséquent, les parents sont invités à soigner à la maison, avec leur médecin traitant, toutes les petites misères de la vie quotidienne telles que : maux de gorge, aphtes, boutons de fièvre, verrues, blessures ou foulures survenues en dehors de l'école.

En début d’année, nous demandons aux parents de remplir un questionnaire médical pour des raisons de sécurité. Nous vous invitons à signaler par écrit toutes les pathologies (par exemple : asthme, diabète, épilepsie), allergies alimentaires et traitements de votre enfant. Toutes les informations transmises au service médical (infirmière et médecin) sont strictement confidentielles et ne peuvent être communiquées à d’autres personnes qu’avec l’accord des parents.

Pour le bien de la santé publique, veuillez, s’il vous plaît, contacter l’infirmière lorsque votre enfant a été diagnostiqué par un médecin pour une pathologie contagieuse (varicelle, scarlatine, teigne, molluscum…).

Merci pour votre compréhension.

Adéchoubou Marie-France, infirmière scolaire